

# CONFÉRENCE NATIONALE SUR LE MÉDICAMENT : L'AMERTUME DU JOUR J+1

Par Abderrahim Derraji  
16 décembre 2013

Le rideau vient de tomber sur la première édition de la conférence nationale du médicament, rencontre organisée par le conseil de l'ordre des pharmaciens d'officine du sud (CRPOS) le samedi 14 décembre 2013.

Ce conclave qui s'est tenu un jour après l'adoption par conseil de gouvernement du projet de loi 2-13-852 (1), a été l'occasion pour les pharmaciens "anti-décret" d'évoquer, en long et en large, les raisons qui les poussent à appréhender l'entrée en vigueur de ce nouveau texte de loi.

Pour permettre aux nombreux pharmaciens qui se sont donnés rendez-vous à Casablanca de mieux cerner leur approche, les organisateurs de cet événement ont programmé une batterie de conférences et d'allocutions, essentiellement dédiés au projet de loi 2-13-852 et au projet loi 115-13 relatif à la dissolution des deux conseils régionaux.

Le décret relatif à la fixation des prix des médicaments décrit par les uns et attendu par les autres, part d'un bon principe à savoir, la mise en place d'un mode de fixation de prix de médicaments plus transparent et plus juste. Malheureusement, et si on se tient aux déclarations des différents orateurs, la mise en application du benchmark intégrant des pays aux réalités différentes du notre et le nouveau mode de décrochage du prix des médicaments génériques risquent d'impacter fortement le revenu du pharmacien. La baisse de 50 à 60% de 800 médicaments annoncée par le ministre de la santé ne peut nullement être, selon les confrenciers, compensée par l'augmentation de la marge du pharmacien sur les produits à bas prix que prévoit ce même texte.



(1) Relatif aux conditions et aux modalités de fixation des prix publics de vente des médicaments fabriqués localement ou importés)



M. Jlaidi, M. Lâaroussi, M. Ferhat, M. Serghini, M. Mounfalouti, M. Bennano naciri et M. Sadiss

Lors de cette conférence, le président du conseil régional nord qui a participé aux premiers rounds de négociations au ministère de la santé, estime que les instances qui ont négocié avec le ministre ont sous évalué l'impact du dit décret sur la viabilité de la pharmacie d'officine. Il a, comme de nombreux pharmaciens, préconisé un rapprochement entre toutes les composantes de la profession, condition sine qua non, pour trouver une solution aux graves problèmes qui guettent la profession.

Cette conférence à laquelle ont assisté des députés et des représentants d'autres organismes, notamment le Syndicat des médecins du secteur libéral, marquera, selon le président du CRPOS le début d'une série d'opérations revendicatives d'envergure pour que la politique pharmaceutique nationale ne jette pas la moitié des pharmaciens et leurs employés à la rue.

Plus que jamais, l'union de la profession semble inéluctable pour que les officinaux puissent élaborer un projet efficient pour leur profession. Faute de quoi, la dégradation économique de la pharmacie d'officine ne peut présager qu'un nivellement vers le bas de la qualité de l'exercice officinal au Maroc.

On ose espérer, une fois de plus, que nos représentants "pro" et "anti décret" puissent trouver un terrain d'entente et constituer une force de proposition crédible pour les prochaines étapes...

Affaire à suivre!

